

28. 1. 2022

La suite du financement impossible est là !

Le prochain ouvrage, oui, je pourrai l'assumer financièrement ! J'ai confirmation de ce que je me risquai à croire il y a dix jours.

Le syndic de notre petite copropriété m'envoie aujourd'hui un mail pour me signifier l'arrêt d'un prélèvement automatique devenu inutile, avec remboursement de quelques mois.

C'est à peu près la somme correspondant à l'édition, somme qui va de soi même si je n'édite pas à compte d'auteur. Waouh !!!!